

## Pôle de compétitivité « Mer » - FMES - Atouts maritimes de la France pour le 21ème siècle.

Le pôle de compétitivité « Mer » de la région Provence, Alpes, Cote d'Azur - pôle de compétitivité à vocation mondiale – a tenu son Assemblée générale le mercredi 14 septembre aux Sablettes, sur la rive sud de la rade de Toulon. La FMES y assistait en la personne de son représentant permanent auprès du Pôle.

La Fondation a accompagné le pôle depuis le début de la candidature faite sous l'impulsion du directeur de DCNS pour répondre à l'appel d'offres lancé en 2004 par le Premier ministre de l'époque. En 2005, « mer PACA », ainsi que son homologue de Bretagne, ont été sélectionnés comme « pôles de compétitivité ». Leurs candidatures répondaient aux critères incontournables de dialogue et de synergie entre des entreprises, des organismes de recherche et des instituts de Formation. Elles présentaient également des projets prometteurs, susceptibles de favoriser l'innovation et d'instaurer une coopération nécessaire et efficace entre ces trois mondes. La finalité de cet appel d'offres était d'instituer un échange fertile en projets innovants débouchant sur des productions génératrices de richesses, d'emplois et de durabilité. Le pôle Mer s'est focalisé sur deux domaines : la Sûreté et la Sécurité maritimes, le Développement durable, qui se déclinent en cinq secteurs d'activités :

- Sécurité et sûreté maritimes,
- Naval et nautisme,
- Ressources énergétiques marines,
- Ressources biologiques marines,
- Environnement et aménagement du littoral.

En 2008 le pôle Mer PACA a été labellisé « pôle à vocation mondiale » pour la période 2009 – 2011, label remis en cause tous les trois ans.

Pour accéder à la catégorie de pôle mondial, la stratégie mise en œuvre est de :

- consolider la position de leadership au niveau du bassin méditerranéen en s'ouvrant, notamment, aux acteurs industriels, de la recherche et de la formation, présents en Languedoc-Roussillon et en Corse, dépassant ainsi le cadre initialement fixé par l'appel d'offres qui était celui de la région ;
- focaliser et structurer l'action du pôle par la mise en place de programmes fédérateurs ;
- ancrer des outils structurants sur le territoire.

Le Pôle se porte bien. Il y a une augmentation constante du nombre de ses membres et de celui des projets labellisés et financés.

Le Comité de pilotage comprend 22 sièges, 6 pour les grandes entreprises, 6 pour les PME, 6 pour les centres de recherche et de formation, 2 pour l'écosystème, collège auquel appartient la FMES (à cela s'ajoute une place pour Toulon Var Technologies et une pour la région Languedoc – Roussillon). Les résultats n'ont pas permis à la Fondation de siéger dans l'instance de décision, même si elle continuera d'occuper une place particulière dans l'accompagnement du pôle par ses capacités de réflexion et d'anticipation et par le réseau méditerranéen qu'elle entretient, spécialement sur les rives Sud et Est. Ce point de vue est partagé par le président actuel du comité de pilotage et par le directeur de l'équipe d'ingénierie et d'animation.

Au-delà du déroulement traditionnel et réglementaire d'une assemblée générale, il faut faire une place à part à la conférence prononcée par Monsieur Francis Vallat, président du Cluster Maritime Français : « Défis maritimes du 21<sup>ème</sup> siècle et Atouts de la France ».

Voici quelques chiffres pour montrer ce que sera l'importance de la mer au cours du siècle :

- 50.000 navires de commerces sillonnent l'ensemble des mers,
- 90% des matières pondéreuses sont transportés par voie maritime,

Ce trafic représentait en 2010, 8 milliards de tonnes ; il représentera en 2020, 15 milliards de tonnes.

Les peuples et les commerçants ont besoin de paix pour échanger entre eux. Le commerce maritime concourt à ce but, et la mer joue ainsi un rôle important dans les processus visant à aplanir et réduire les sources de conflits. De ce fait, la sûreté maritime présente un enjeu réel pour développer les échanges et pour en limiter les coûts. Elle doit sans cesse être améliorée, de même que doivent l'être la sécurité et la protection de l'environnement - d'où un véritable problème mondial au sujet des sociétés de classification. Ces objectifs portent déjà des fruits, même s'ils sont encore insuffisants.

La France possède 11 millions de km<sup>2</sup> de zone économique. Elle en possèdera 12 millions dans le cadre du projet EXTRAPLAC. Elle figure en tête de nombre de métiers maritimes, du juridique et des assurances jusqu'à la plaisance ; malheureusement ce n'est pas le cas dans tous les domaines (armement de navires par exemple). « Sécurité » et « qualité » sont les deux mots-clés qui permettront de redresser la barre.

Depuis 2009 l'Etat semble prendre conscience de l'importance de la mer dans l'économie nationale. Un livre bleu, bien que sorti difficilement, atteste de cette prise de conscience. Même s'il est encore l'objet de polémiques, il reste un guide et le témoignage de la prise en compte du fait maritime.

Quels sont les enjeux pour la France maritime de demain ?

- développer auprès des jeunes français le goût pour la carrière maritime, pour un métier varié et riche d'aventures au détriment de la sédentarité,
- préserver les emplois (50.000) de la construction maritime,
- augmenter le nombre de containers qui nous sont destinés, arrivant par nos ports (la grande majorité sont débarqués dans des ports étrangers),
- préserver un dialogue renouvelé et paisible avec les pays du tiers monde sur des sujets importants tels que la déconstruction et le pavillon,
- améliorer encore de façon volontariste la coopération entre les marines, en particulier pour ce qui concerne la logistique et le soutien.

L'avenir maritime de la France est-il assuré ?

« Que sera l'esprit ? Eh bien, il sera ce que vous le ferez » (A. Malraux, Les Conquérants – postface).

Il en est de même pour notre avenir. Il sera ce que nous le ferons... le dernier CIMER (Comité Interministériel de la Mer) a voulu prendre cet avenir en compte ... et en main.

Souhaitons-lui bon vent et bonne mer.

Contre-amiral (2s) Jean-Patrick Pluvinet,  
Représentant la FMES auprès du pôle mer.